

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
de Corse

**Décision n° 8395 du 11 septembre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la région de gendarmerie de Corse**

NOR : INTJ1823767S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 12569 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1727058S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

**Arnaud Philippe**                      NIGEND : 191 143              NLS : 8 039 801

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

**Merolli Cyril**                      NIGEND : 195 560              NLS : 8 048 042

**Le Corgne Pascal**              NIGEND : 148 610              NLS : 8 006 459

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 septembre 2018.

*Le général, commandant  
la région de gendarmerie de Corse,  
commandant le groupement  
de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,*  
J. PLAYS